

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** [1]: Aviation

**Artikel:** L'affaire Pilatus  
**Autor:** Grand, Julien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514602>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Un PC-7 guatémaltèque démontrant les possibles points d'ancrage sous la voilure.

## Histoire

### L'affaire Pilatus

#### Cap Julien Grand

Rédacteur adjoint, RMS+

**C**réée durant la Seconde Guerre mondiale sur des bases privées mais avec la bénédiction des autorités de la Confédération, la firme Pilatus développe ses activités essentiellement à la fin des années 1950 avec l'arrivée sur le marché du PC-6 *Turbo Porter*, une bête de somme très appréciée pour ses capacités de décollage et d'atterrissage courts (STOL). Les avions d'entraînement PC-2 et PC-3 sont suivis par le développement du PC-7, dans les années 1970, qui devient un succès planétaire. Le PC-9 puis le PC-21 lui emboiteront le pas pour devenir également des réussites commerciales. Mais la firme défraie la chronique car ses avions peuvent être armés et sont exportés dans certaines zones du monde en conflit, mettant les autorités fédérales dans l'embarras. L'exportation de matériel militaire pose de nombreuses questions pour un pays qui se réclame de la neutralité. Nous vous proposons un retour en arrière sur l'affaire Pilatus, avant d'en tirer des leçons pour la problématique actuelle en matière d'exportation de matériel militaire.<sup>1</sup>

#### Un appareil censé ne pas pouvoir être armé

Le Pilatus PC-7, successeur du PC-3, effectue son premier vol en 1978. L'armée de l'air suisse en fait l'acquisition à hauteur de 40 exemplaires. Ces avions sont voués à l'entraînement de base des pilotes militaires. Dès sa sortie d'usine, l'avion trouve de nombreux acquéreurs, notamment la Birmanie, la Bolivie ou le Guatemala. Déjà en 1978, l'avion fait parler de lui puisque le journaliste Ariel Herbez rend compte, dans le magazine de gauche *Tout va bien Hebdo*, que le PC-7 fait office de « B-52 du pauvre » et que l'appareil peut, au contraire de ce qu'affirme l'entreprise de Suisse centrale, être facilement armé. Le DMF mène alors son enquête et arrive à la conclusion que les points de renforcement sous les ailes

ne sont en aucun cas prévus pour l'arrimage d'armement mais servent, le cas échéant, au transport de charges extérieures telles que du matériel de sauvetage ou des réservoirs supplémentaires. En conséquence, le PC-7 n'est nullement considéré comme du matériel de guerre, au sens de la Loi fédérale sur le matériel de guerre. Une interdiction d'export en direction de pays en guerre ou de zones de conflit n'est donc pas envisagée par les autorités. A l'époque néanmoins il n'existe pas de preuve formelle de l'utilisation au combat d'appareil helvétique.

Or dès 1980, les témoignages se multiplient qui affirment que le PC-7 aurait été engagé au combat par le gouvernement guatémaltèque. Peu à peu, ces affirmations provoquent des réactions au sein de la population et de la classe politique. Une pétition est lancée. Les députés Jean Ziegler et Doris Morf interviennent au Conseil national. Un attentat est même commis dans l'usine de Stans : quatre appareils sont détruits, attentat revendiqué par un groupe dénommé « Aurore sur le Bürgenstock. » Ni la presse ni le gouvernement ne parviendront à mettre la main sur les responsables de cette action. Cet embryon de contestation fera long feu puisque un postulat déposé par le socialiste Richard Bäumlin en 1983 sera clairement rejeté. Le PC-7 ne compte toujours pas au rang du matériel de guerre puisque le gouvernement n'envisage toujours pas la possibilité de son armement.

#### La diplomatie entre en jeu

Au niveau international, plusieurs pays vont alors faire pression sur la Suisse pour faire cesser les livraisons de l'appareil helvétique. Le gouvernement britannique possède encore des troupes au Belize et voit d'un mauvais œil le renforcement des capacités d'engagement de l'armée de l'air du Guatemala. Dès 1978, l'ambassadeur du Royaume-Uni contacte à plusieurs reprises les autorités suisses à ce sujet. L'ambassadeur suisse en poste à Londres est convoqué et se voit clairement signifier le mécontentement des autorités anglaises. Le Département

<sup>1</sup> Pour tout l'article ci-dessous nous nous sommes basés sur l'ouvrage de PELLAUX Jean-Marie : L'affaire Pilatus : les milieux engagés et la Suisse officielle face aux exportations d'armes (1978 – 1985). Fribourg, Aux sources du temps présents, Chaire d'Histoire contemporaine UNIFR, 2008, 299 p.



La Une du *Matin* du 26 juillet 1984.

politique fédéral se voit donc en première ligne et se rend bien vite compte que l'argumentation avancée par le Département militaire ne tient que très peu la route. Si les pressions britanniques s'estompent en 1980, il apparaît que les conséquences politiques de ces exportations sont totalement gommées par les autorités fédérales grâce à une argumentation uniquement juridico-technique. En Norvège également la vente des PC-7 va créer des remous. Les appareils à destination du Guatemala et de la Bolivie font escale dans ce pays scandinave. Un quotidien local révèle la possibilité de les armer, ce qui provoque un grand émoi dans la population norvégienne. Là également le feu ne va pas couver longtemps, mais la direction politique suisse suit l'évolution de la situation de près et envisage éventuellement un changement d'itinéraire.

### La Suisse exporte vers l'Iran et l'Irak

En 1980 alors que la guerre éclate au Moyen-Orient, la firme Pilatus est en pleine livraison de PC-7 à l'armée de l'air irakienne. Une guerre ouverte pose la question de la poursuite des livraisons, même si les appareils ne comptent pas au rang de matériel de guerre. C'est le Département politique qui remet ces livraisons en question. De plus, les autorités iraniennes convoquent l'ambassadeur suisse pour lui signifier que le gouvernement iranien tient ses ventes pour un geste hautement inamical de la part de

la Suisse vis-à-vis de Téhéran. Le Département politique est aussi poussé dans le sens d'une révision de sa position par rapport au PC-7 car il doit assumer un mandat de représentation auprès de l'Iran pour les Etats-Unis. Les ventes de Pilatus pourraient remettre en cause l'octroi de celui-ci.

Mais l'Iran va bientôt laisser tomber ses remontrances car il désire également acquérir des appareils suisses. Ce sont alors les autorités américaines qui vont faire pression pour éviter que la République islamique iranienne n'obtienne du matériel suisse. Un contrat est finalement signé en 1982 pour la vente de 15 PC-6 et 35 PC-7. Lorsque cette vente est évoquée dans la presse, en 1983, la réaction ne se fait pas attendre. Cette nouvelle révélation, faite par le quotidien *24 Heures* se démarque alors des dénonciations traditionnelles issues de la mouvance pacifiste et lui donne une certaine légitimité inconnue jusque-là. Le monde arabe fait part de son mécontentement, de même que les autorités américaines. Les pressions se font de toute part sur les autorités helvétiques pour faire cesser ses exportations. Le Département des affaires étrangères commence alors à revoir sa copie et sa vision ne correspond plus que partiellement à celle du Département militaire.

### Un prospectus interne qui en dit long

Le 26 juillet 1984, *Le Matin* diffuse un prospectus de publicité interne à la firme Pilatus qui met définitivement le feu aux poudres. Ce document de quelques pages démontre toute la panoplie d'armement disponible pour armer les PC-7. La position de la firme de Stans est mise à mal puisqu'elle a toujours prétendu que ses appareils ne pouvaient être armés que difficilement et moyennant de nombreux surcoûts. Qui plus est, ce prospectus avait été retiré en 1978 sur demande du DMF, qui en connaissant donc l'existence, mais ne reconnaissait pas l'appareil comme pouvant être armé.

Le lien avec l'armée est ainsi directement établi ! De plus, *Le Matin* révélera que des pilotes militaires ont convoyé les avions destinés à l'Iran. Le DMF lance une commission d'enquête qui parvient, en 1985, sans surprise à la conclusion que les PC-7 ne comptent pas au rang de matériel de guerre. Se sentant en danger, la firme Pilatus commence alors un vrai travail de lobbying, n'hésitant pas à faire peser dans la balance d'éventuelles suppressions d'emploi. Les syndicats ne soutiennent plus les milieux pacifistes et le mouvement d'opposition retombe comme un soufflé. Au final, le Conseil fédéral ne changera pas sa position, car l'affaiblissement de l'industrie de défense du pays mettrait en péril la défense nationale.

La polémique connaîtra ensuite quelques soubresauts notamment dans les années 1990 lorsque la firme exporterá ses avions en direction de l'Afrique du Sud, ou bien en 2008 alors que l'Agence France Presse révèle que l'armée de l'air tchadienne a engagé un PC-9 au Darfour pour bombarder un camp de rebelles.

### Conclusion

Si la pratique en matière d'exportation d'armement n'a pas beaucoup évolué depuis cette période, et alors que les citoyens viennent de se prononcer sur le fait ou non de

confier une arme à ses soldats, cette « affaire » Pilatus nous permet de faire quelques constatations intéressantes. La première de celles-ci est le manque de coordination entre le Département politique et le Département militaire. Alors que le récent rapport de politique de sécurité ou le rapport sur l'armée restent muets sur la question de l'acquisition d'équipement, il est intéressant de se demander quelles seraient les conséquences d'une telle affaire au jour d'aujourd'hui. On ne peut effectivement pas exclure que des PC-21 soient un jour engagés dans une zone de conflit. Alors que durant la guerre froide, le maintien d'une capacité indigène en matière d'industrie aéronautique pour les montages sous licence et les travaux d'entretien se justifiaient aisément, il n'en est plus de même à l'heure actuelle. La mondialisation fait ici son œuvre et rend le contrôle national sur ce genre d'industrie difficile. Un autre exemple-type est la firme Mowag, en mains américaines. Une ligne commune entre le DFAE et le DDPS serait donc souhaitable, considérant également les conséquences politiques et non seulement économiques et / ou militaires des exportations.

La mondialisation dont nous avons parlée fait aussi son œuvre. Pour notre industrie d'armement, il n'est tout bonnement pas possible de survivre seule et par le biais de l'unique marché helvétique. Doit-elle emboîter le pas à l'industrie européenne qui commence à s'unifier (bien que le mot soit un peu fort...) ? La voie semble en tous les cas ouverte, y compris pour le groupe RUAG en partie sous contrôle étatique. Le lien direct établi entre l'armée et l'industrie dans l'affaire Pilatus montre qu'il faut se

montrer très prudent en la matière. Un travail en commun avec les industriels européens et otaniens aurait pour conséquence que tôt ou tard du matériel estampillé suisse fera son apparition sur les champs de bataille de manière ouverte. De même, si nos industries ne collaborent pas, cela signifie pour elle une mort certaine et assurée. La question se pose donc de notre propre approvisionnement en la matière. A ce titre il faut bien réfléchir quels sont les liens à entretenir avec l'industrie, se rendant bien compte qu'elle poursuit ses propres buts parfois éloignés de ceux de la Confédération. Une pesée d'intérêts doit avoir lieu, en gardant bien sûr en tête qu'une autarcie, même minimale, en matière d'armement a toujours été et sera tout bonnement impossible.

Enfin, le dernier point nous verra nous éloigner de notre sujet pour terminer avec une idée qui se veut un tant soit peu provocatrice, voire farfelue. Le PC-7 est utilisé dans le monde comme un avion de Close Air Support (CAS) ou d'attaque au sol, une capacité qui nous manque depuis le départ à la retraite des *Hunter*. Et si la solution se trouvait sous nos yeux ? Nous pourrions équiper nos avions légers pour le soutien aérien au sol. Cette solution de « bombardier du pauvre » se rapproche du « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » ! Il apparaît que le successeur du *Tigre* se fait, dans le scénario le plus optimiste, attendre. Au final nous combattons avec ce que nous avons et non pas avec ce que l'on aimerait bien avoir !

J. G.

Un PC-9 tchadien armé; son engagement au Darfour a créé la polémique.

